

QUE FAIRE

en cas d'urgence



CENTRE
DE RÉADAPTATION
DE L'OUEST DE MONTRÉAL

WEST MONTREAL
READAPTATION
CENTRE

Le Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal (CROM) veut que VOUS sachiez quoi faire en cas d'urgence.

Le comité pour la planification des mesures d'urgence travaille en continu pour que tout le monde ait les connaissances nécessaires.

Par exemple, vous trouverez un guide sur les consignes en cas d'urgence à tous les points de service du CROM et à chaque étage du siège social. Prenez le temps de le consulter régulièrement! Il explique quoi faire en cas de contamination de l'air, de fuite de gaz, d'incendie, d'inondation, de fuite de matières dangereuses, d'alerte à la bombe, de panne électrique ou téléphonique, de pénurie d'eau potable et de temps violent /isolation.

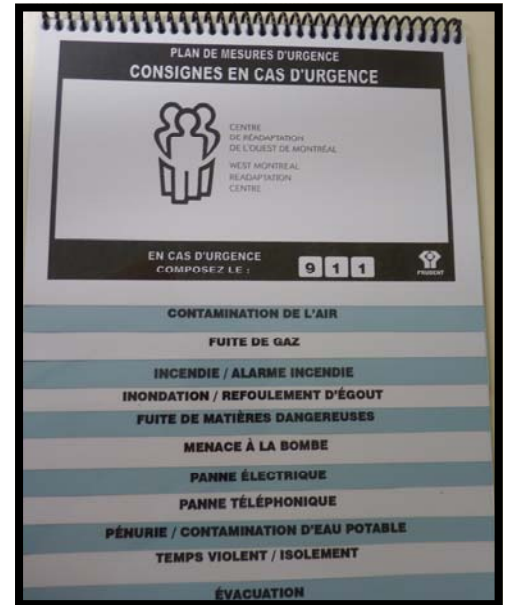
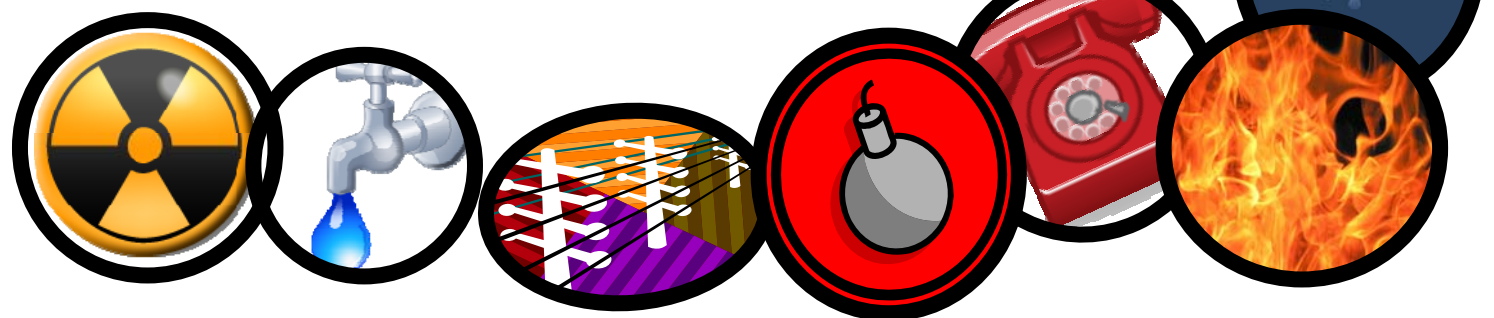
Des directives spécifiques à votre lieu de travail se trouvent dans votre plan d'évacuation local. Votre gestionnaire passera le plan en revue avec vous ainsi que vos responsabilités qui s'y rattachent. Il y aura des exercices d'évacuation deux fois par année.

Le CROM a une politique et une procédure en lien avec les mesures d'urgence. Leurs objectifs :

- ◆ Assurer la sécurité de tous (clients, employés et visiteurs)
- ◆ Savoir comment intervenir en cas de sinistre
- ◆ Éviter les situations d'urgence grâce à la prévention
- ◆ Faire un suivi annuel auprès de tous
- ◆ Développer une culture de sécurité au CROM.

Il revient à tous de respecter le calendrier annuel des activités concernant les mesures d'urgence. Il faut aussi réévaluer votre plan d'évacuation local annuellement, car notre environnement change continuellement.

La préparation = votre meilleure défense



Consultez régulièrement le guide des consignes en cas d'urgence.